

INFO PSOC

Nouvelles de la CTROC aux organismes communautaires en santé et services sociaux

TRAVAUX AU MSSS

Une première ronde réjouissante pour les organismes communautaires!

Été 2019: point de départ de la phase 1

En juillet 2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) invitait la CTROC à participer à une première ronde de travaux en vue de rafraîchir le programme SOC (PSOC). Outre la participation de la CTROC, des représentantes et représentants du MSSS, des CISSS/CIUSSS, et de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table) se joignaient au comité mis en place par le MSSS pour cette occasion. Il serait ainsi question de tout ce qui entoure la gestion du PSOC, incluant des demandes adressées au MSSS par le Conseil du trésor.

LA COALITION DES TABLES
RÉGIONALES
D'ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES (CTROC)
réunit 14 regroupements
régionaux d'organismes
communautaires
et représente des milliers
d'organismes intervenant
dans le domaine de la santé
et des services sociaux au
Québec.

La CTROC apporte son
soutien aux regroupements
et à leurs membres, analyse
l'organisation du réseau
public de la santé et des
services sociaux, ainsi que
ses impacts sur la
population et les
organismes. La CTROC est
reconnue en tant
qu'interlocutrice importante
auprès du ministère de la
santé et des services
sociaux (MSSS).



Dans ce numéro:

Travaux au MSSS et
Rehaussement du
financement

Travaux au MSSS

Phase 1 (suite)

Cependant, afin de faciliter l'avancement de cette première étape dans un processus à plus long terme, le MSSS s'engageait à conserver le statu quo advenant le cas où il n'y aurait pas consensus entre les participantes et participants sur les modifications envisagées. Ainsi, si toutes les préoccupations des parties pouvaient faire l'objet d'échanges, seules les positions historiques de la CTROC et de la Table en lien avec le PSOC sous-tendraient les changements décidés de façon consensuelle. Les thèmes sur lesquels il n'y avait de positionnement unanime, ou pour lesquels l'une ou l'autre des parties impliquées n'était pas en mesure de prendre position, seraient reportés à une deuxième phase de travaux prévue en 2020.

Décembre 2019: conclusion de la phase 1

Cinq rencontres ont eu lieu avec le MSSS et les autres partenaires de septembre à décembre 2019. Si certains des éléments entourant le PSOC ont été reportés à la phase 2 puisqu'ils n'obtenaient pas l'adhésion de toutes et de tous, les travaux ont tout de même permis de procéder à quelques changements bénéfiques aux organismes intervenant en santé et services sociaux.

Une sortie digne pour la brochure PSOC

Grosso modo, la version actuelle de la brochure PSOC était en vigueur depuis la régionalisation des services de santé et des services sociaux. Négociée par un comité composé du MSSS et du milieu communautaire au cours des années 1990, elle a fait l'objet de tentatives infructueuses de mise à jour ces dernières années. Aujourd'hui, sous l'égide d'un nouveau gouvernement, la brochure s'éclipse pour faire place dorénavant au tout nouveau Cadre de gestion national pour le mode de financement en soutien à la mission globale. Ce document contiendra les éléments encadrés par le PSOC tels que l'admissibilité, la typologie et la reddition de comptes. Tout n'est pas réglé, mais le contenu convenu lors des travaux de la première phase devrait entrer en vigueur dès avril 2020. Selon le MSSS, une première publication du cadre national se ferait autour de cette date.

*En vigueur depuis le milieu
des années 1990,
la brochure PSOC fait place
en 2020
au tout nouveau
Cadre de gestion national
pour le mode de financement
à la mission globale.*

Voir page suivante pour les gains!

Enfin! Elle est reconnue!

Quoi cela? L'action communautaire autonome (ACA)! En effet, les huit critères d'action communautaire autonome seront désormais officiellement présents dans le cadre national si tout se déroule comme prévu. Cette reconnaissance longtemps réclamée, particulièrement depuis l'adoption de la politique gouvernementale sur l'action communautaire en 2001 (PRAC), et à travers toutes les réformes du système de la santé et des services sociaux au cours des années, constitue non seulement un gain appréciable pour la protection de l'autonomie des organismes communautaires, mais représente également une grande première dans l'histoire des négociations avec le MSSS.

Par ailleurs, dans l'objectif d'assurer l'équité entre les organismes communautaires et entre les régions, certains éléments du PSOC ont été harmonisés, c'est-à-dire qu'ils s'appliqueront de la même façon partout sur l'ensemble du territoire.

Une cure minceur pour le formulaire PSOC

Comme vous avez pu le constater, le tout nouveau formulaire de demande PSOC pour l'année 2020-2021 s'est considérablement réduit en comparaison des années précédentes. À l'avenir, les organismes communautaires financés en santé et services sociaux disposeront d'un formulaire allégé visant à reconduire et à indexer le montant de la subvention de l'année antérieure et, s'il y a lieu, à justifier les raisons pour lesquelles un rehaussement de l'enveloppe est demandé pour l'année subséquente. Les questions qui s'apparentaient davantage à de la reddition de comptes ont été retirées. Il n'est également plus nécessaire de chiffrer les besoins de rehaussement. Cette nouvelle mouture permettra assurément aux organismes en santé et services sociaux de gagner un temps précieux, et de s'éviter des tracasseries inutiles.

Deux autres formulaires adressés aux organismes non financés au PSOC seront en vigueur : le formulaire d'admissibilité (qui serait plus garni) et le formulaire de demande d'une première subvention.

À l'horizon, quoi de bon?

Comme mentionné auparavant, le MSSS souhaite entamer une deuxième ronde de travaux qui porteront entre autres sur les sujets laissés en suspens lors de la première phase. Ainsi, une première rencontre avec le MSSS est prévue d'ici quelques semaines afin de s'entendre sur les modalités de fonctionnement du comité.

Par ailleurs, la CTROC tiendra une rencontre nationale du 16 au 19 mars prochain au cours de laquelle ses membres discuteront de délégation, de mandat, de positionnement et de conditions de participation (par exemple, la mise en place de mécanismes de consultation permettant à la CTROC de se retourner vers ses membres, et aux TROC/ROC de se référer aux organismes de leur région). Bref, la CTROC réfléchira collectivement, comme elle le fait toujours, dans l'intérêt des 3 000 organismes communautaires intervenant en santé et services sociaux.

Abraham Lincoln aurait affirmé que la meilleure façon de prévoir l'avenir est de le créer.

En s'y mettant ensemble, nul doute que l'horizon s'annonce bon.

REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT À LA MISSION

Un peu d'air mais...

17 M\$ en 2018-2019

Une enveloppe supplémentaire de 17 M\$ a été investie dans le PSOC au cours de l'année 2018-2019. Cet investissement était assorti de deux conditions problématiques imposées par le MSSS, soit l'octroi d'un montant minimum de 5 000\$ et un rehaussement lié à des demandes croissantes et à des défis particuliers. Si le montant minimal de 5 000\$ poursuivait l'objectif d'éviter la distribution de miettes, cette consigne a cependant entraîné des effets pervers tels qu'exclure du rehaussement des organismes qui demandaient un rehaussement d'un peu moins de 5 000 \$ tout en étant un incitatif à ne pas demander selon les besoins réels.

La distribution du rehaussement entre les régions s'est effectuée selon le nombre d'organismes par région. La CTROC a d'ailleurs dressé un portrait global de la répartition, lui permettant ainsi de s'appuyer sur des données factuelles quant à ses représentations au MSSS pour l'atteinte de l'équité. Ce portrait a été réalisé suite à une consultation réalisée auprès des 16 TROC/ROC du Québec. Les chiffres recueillis n'incluent pas les données sur les rehaussements accordés aux organismes financés directement par le MSSS. Autrement dit, seules les enveloppes distribuées par les CISSS et les CIUSSS ont été compilées.

Des faits saillants pour l'année 2018-2019

- § 2 854 organismes et 26 points de service ont reçu du financement à la mission.
- § 1 695 (59%) de ces organismes ont reçu un rehaussement de leur financement à la mission, en plus de huit points de service.
- § 40 organismes et un point de service ont reçu un premier financement.
- § Sept régions ont vu 60% ou plus des organismes recevoir un rehaussement.
- § Dans neuf régions, 50% ou moins des organismes ont reçu un rehaussement.

35 M\$ en 2019-2020

La bonne nouvelle, c'est qu'en 2019-2020, l'enveloppe de rehaussement s'est élevée à un peu plus que le double de l'année précédente. La moins bonne nouvelle, c'est qu'elle représente tout de même un minime pourcentage du montant revendiqué depuis de nombreuses années par les organismes communautaires en santé et services sociaux pour répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Tout comme pour l'année 2018-2019, la répartition s'est effectuée entre les régions à partir du nombre d'organismes dans chacune d'elles. Les consignes ministérielles étaient, quant à elles, sensiblement les mêmes que l'an dernier. Notons que certaines préoccupations de la CTROC à ce sujet devraient avoir été intégrées au nouveau Cadre de gestion national pour le mode de financement en soutien à la mission globale. Néanmoins, il va de soi que la vigilance reste de mise, car le chemin à faire pour que les critères de distribution respectent réellement la nature du financement à la mission n'est pas terminé.

La CTROC procède actuellement au même exercice qu'elle a effectué l'an dernier, c'est-à-dire de dresser un portrait global de la distribution du financement dans les régions. Ainsi, elle disposera des données nécessaires pour continuer à promouvoir et à défendre l'intérêt de l'ensemble des organismes intervenant en santé et services sociaux, dans une perspective d'équité.



**Ne manquez pas le prochain
INFO-PSOC
qui présentera les faits
saillants de la distribution de
l'enveloppe supplémentaire
de 2019-2020.**